



Avant de signer un devis de travaux

Les mentions obligatoires, les points à comparer et les pièges à éviter

GUIDE PRATIQUE MÉDOC MAG

Avant de signer un devis de travaux

Les mentions obligatoires, les points à comparer et les pièges à éviter

Au sommaire

- 01 Les mentions à vérifier
- 02 Pour des travaux de rénovation énergétique
- 03 Comparer plusieurs devis
- 04 Les signaux d'alerte
- 05 Avant de signer
- 06 Le tableur Excel
- 07 Sources

Édité par PRODIF pour Médoc Mag (saint-laurent-medoc.fr). Rédaction : La rédaction Médoc Mag. Version du 14 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les règles en vigueur, les notices des fabricants et l'avis d'un professionnel pour votre situation. Usage personnel ; reproduction et revente interdites.

CHAPITRE 01

Les mentions à vérifier

- ☐ Nom, adresse, numéro SIRET de l'entreprise.
- ☐ Date du devis et durée de validité.
- ☐ Adresse du chantier.
- ☐ Description détaillée de chaque prestation.
- ☐ Quantités, prix unitaires et total, hors taxes et toutes taxes comprises.
- ☐ Taux de TVA appliqué.
- ☐ Délai d'exécution et date de début.
- ☐ Conditions de paiement et montant de l'acompte.
- ☐ Assurance décennale : nom de l'assureur et zone couverte.

CHAPITRE 02

Pour des travaux de rénovation énergétique

- ☐ Qualification RGE de l'entreprise, vérifiée sur l'annuaire France Rénov'.
- ☐ Marque, référence et performance des matériaux (résistance thermique R, rendement).
- ☐ Surface traitée en m².
- ☐ Travaux annexes compris : trappe, écarts au feu, ventilation, finitions.
- ☐ Mention des aides et de leur prise en compte.

CHAPITRE 03

Comparer plusieurs devis

- ☐ Au moins deux ou trois devis pour les mêmes travaux.
- ☐ Mêmes matériaux et mêmes performances, pour comparer ce qui est comparable.
- ☐ Ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas (évacuation des déchets, échafaudage, finitions).
- ☐ Délais et disponibilité.

CHAPITRE 04

Les signaux d'alerte

- ☐ Appel ou visite non sollicités se présentant comme mandatés par l'État.
- ☐ Pression pour signer le jour même.
- ☐ Acompte très élevé demandé avant le début des travaux.
- ☐ Devis vague, sans quantités ni références.
- ☐ Promesse de travaux « gratuits » ou « à 1 euro ».

Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique est interdit, sauf si vous êtes déjà client de l'entreprise. En cas de vente à domicile, vous disposez en principe d'un délai de rétractation de 14 jours.

CHAPITRE 05

Avant de signer

- ☐ Demande d'aide déposée avant toute signature, si vous sollicitez MaPrimeRénov'.
- ☐ Mention manuscrite « Bon pour accord », date et signature.
- ☐ Copie du devis signé conservée.

CHAPITRE 06

Le tableur Excel

Le fichier `.xlsx` qui accompagne cette fiche permet de comparer trois devis côte à côte : qualification RGE, assurance décennale, montant HT et TVA, délais, acompte, matériaux et exclusions. Le montant TTC se calcule automatiquement, et une grille de notes de 1 à 5 aide à départager les entreprises. Le fichier fonctionne avec Excel, LibreOffice et Google Sheets ; vos données restent sur votre ordinateur.

RÉFÉRENCES

Sources

Service-public.fr — Devis obligatoire pour les travaux du bâtiment

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31144>

France Rénov'

<https://france-renov.gouv.fr/>